



# Assemblée générale

Distr. générale  
8 octobre 1998  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-troisième session

Point 83 de l'ordre du jour

### Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

## Offres de subventions et de bourses d'études supérieures et de formation professionnelle faites aux réfugiés de Palestine par les États Membres

### Rapport du Secrétaire général

1. Le présent rapport est présenté à l'Assemblée générale en application de sa résolution 52/60 du 10 décembre 1997.

2. Il reproduit l'essentiel des réponses des États Membres, des États non membres et des organismes des Nations Unies à l'appel lancé dans la résolution susmentionnée, et rend compte des autres mesures prises par les États Membres et les organismes des Nations Unies en réponse à l'appel lancé dans les résolutions 32/90 F du 13 décembre 1977, 33/112 C du 18 décembre 1978, 34/52 C du 23 novembre 1979, 35/13 B du 3 novembre 1980, 36/146 H du 16 décembre 1981, 37/120 D du 16 décembre 1982, 38/83 D du 15 décembre 1983, 39/99 D du 14 décembre 1984, 40/165 D du 16 décembre 1985, 41/69 D du 3 décembre 1986, 42/69 D du 2 décembre 1987, 43/57 D du 6 décembre 1988, 44/47 D du 8 décembre 1989, 45/73 D du 11 décembre 1990, 46/46 D du 9 décembre 1991, 47/69 D du 14 décembre 1992, 48/40 D du 10 décembre 1993, 49/35 D du 9 décembre 1994, 50/28 D du 6 décembre 1995 et 51/127 du 13 décembre 1996. Dans ces résolutions, l'Assemblée générale a lancé un appel à tous les États, aux institutions spécialisées et aux organisations non gouvernementales pour qu'ils augmentent les allocations spéciales pour subventions et bourses d'études qu'ils accordent aux réfugiés de Palestine; invité les institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies concernés à

continuer, dans leurs domaines de compétence respectifs, de fournir une assistance aux réfugiés de Palestine scolarisés afin de leur permettre de poursuivre des études supérieures; et prié l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) de centraliser ces allocations spéciales pour subventions et bourses d'études, d'en assurer la garde et de les accorder à des réfugiés de Palestine remplissant les conditions requises.

3. En 1997/98, le Gouvernement japonais a offert 11 bourses de perfectionnement par l'intermédiaire de l'Office, dont trois à des stagiaires travaillant dans les huit centres de formation professionnelle que l'Office anime dans sa zone d'opérations, deux en matière d'administration de la formation professionnelle et six en matière de santé publique. Les dossiers de candidature à ces formations dispensées au Japon sont examinés par l'Agence japonaise de coopération internationale. De 1985, année où ce programme a été lancé, à 1998, le Gouvernement japonais a offert 154 bourses au total, dont 143 ont été accordées après examen des dossiers des candidats. En 1989, il a versé au programme de bourses universitaires mis en place par l'Office à l'intention des diplômés de l'enseignement secondaire une contribution de 1 million de dollars pour une période de cinq ans. En ont bénéficié 162 réfugiés palestiniens originaires de Cisjordanie et de la bande

de Gaza, parmi lesquels 130 ont achevé leurs études entre 1993 et 1997, tandis que 32 autres les poursuivaient en 1997/98. En outre, le Gouvernement japonais a versé à ce programme une contribution de 400 000 dollars en 1992, 1993 et 1994, de 500 000 dollars en 1995 et de 600 000 dollars en 1996 et en 1997, toujours pour une période de cinq ans. Ces contributions ont permis à 494 étudiants de poursuivre leurs études en 1997/98, et à 77 autres d'obtenir leur diplôme entre 1995 et 1997. Sans découler expressément des résolutions susmentionnées de l'Assemblée générale, ces attributions de bourse sont conformes à leur esprit.

4. Le Gouvernement suisse a versé une contribution de 1 703 581 dollars entre 1989 et 1996, et de 338 000 dollars en 1997 au programme de bourses universitaires mis en place par l'Office à l'intention des diplômés de l'enseignement secondaire. La plus grande partie de la contribution qu'il a versée en 1997 a été utilisée pour payer, en 1997/98, les études de 315 étudiants dont les bourses qui étaient jusqu'alors financées au moyen du Fonds général de l'Office avaient été gelées à cette période en raison des difficultés financières que connaissait celui-ci. Le solde inutilisé a permis d'accorder 19 nouvelles bourses, tandis qu'une bourse supplémentaire a pu être financée grâce aux économies résultant du fait que certains étudiants avaient arrêté leurs études en cours de programme et que, l'année précédente, d'autres avaient obtenu leur diplôme plus tôt que prévu. Cela porte à 214 le nombre d'étudiants ayant bénéficié de la contribution du Gouvernement suisse au programme mis en place par l'Office qui poursuivaient leurs études en 1997/98, et à 147 le nombre de ceux qui ont obtenu leur diplôme entre 1993 et 1997.

5. Au cours de l'exercice biennal 1997-1998, dans le cadre de l'accord qui la lie de longue date avec l'UNRWA l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a octroyé sept bourses à des étudiants réfugiés de Palestine. Deux d'entre elles étaient financées au moyen de ressources inutilisées en 1997, une l'était au moyen du Fonds d'affectation spéciale administré par l'UNESCO et le Gouvernement italien, et quatre avaient été accordées dans le cadre d'un projet de l'UNESCO financé par l'Union européenne en vue d'encourager la mise en place d'un réseau d'échange d'informations dans le domaine de l'éducation préventive contre l'abus des drogues.

6. En 1997/98, l'Organisation mondiale de la santé a offert 50 bourses de perfectionnement ou de voyage d'étude à des étudiants proposés par l'Autorité palestinienne, qui remplissaient les conditions requises. Elles portaient sur différentes disciplines et correspondaient au total à une durée de 75 mois. Sur ces 50 bourses, 48 ont été effectivement accordées, deux des candidats n'ayant pu en bénéficier faute d'avoir pu

obtenir les visas d'entrée nécessaires dans les pays de destination.

7. Les Collèges du monde uni, qui ont désormais leur propre comité de sélection dans la zone d'opérations de l'Office, n'ont offert aucune bourse pour 1997/98 par son intermédiaire. Toutefois, M. Lester B. Pearson, de la section canadienne (Pacifique) des Collèges du monde uni, a proposé par l'intermédiaire de l'UNRWA une bourse pour 1998/99 dont l'attribution est en cours.